

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 18 (1930)

Heft: 327

Rubrik: Féminisme international

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Cliché Jus Suffragii

M^{me} B. BAKKER-NORT

Députée à la Chambre hollandaise, auteur d'un projet de loi sur la nationalité de la femme mariée, et présidente du Comité d'organisation de la Conférence féministe de La Haye.

pêchée d'accepter ces fonctions, c'est sur M^{lle} Lina Reymond, ancienne institutrice, que s'est porté le choix de la Municipalité.

En second lieu, le Groupe suffragiste s'occupe activement, d'entente avec le Conseil des prud'hommes, à chercher des candidates prud'femmes, ceci en application de la loi votée il y a peu de temps.

Et troisièmement, c'est une ancienne élève de l'Ecole supérieure de Vevey, M^{lle} Alice Steiner, licenciée ès-sciences, qui vient de présenter à l'Université de Lausanne un travail remarqué sur un sujet de géologie glaciaire, ce qui lui a valu le titre de lauréate et un prix de 500 fr.

Les femmes et les cabarets.

Du *Courrier de Genève*:

« Il y a tout lieu de présumer que, si les femmes avaient voix au chapitre dans la question des concessions d'auberges ou de cabarets, une bonne partie de ces établissements publics devraient fermer leurs portes. Le *Courrier* a relevé l'attitude des citoyens de Randa,

princesse Elisabeth. En ce temps-là, quand on avait appris la danse, le chant, le dessin, la broderie, les travaux ménagers et autres branches connexes, on était satisfait. Là s'arrêtaient les programmes ordinaires.

Dans son « Prospectus », document des plus intéressants, Mrs. Makin offrait les mêmes leçons mais seulement pour une partie du temps; le reste devait être dévolu à « l'étude du latin et du français ». Toutefois, comme les jeunes filles de 8 à 9 ans qui lisaient couramment pouvaient, en deux ans acquérir l'usage du latin et du français », elles ne devaient pas être bien savantes ! Le grec, l'hébreu, l'italien, l'espagnol figurent au programme au choix des étudiantes, « car, ajoute-t-elle, si l'on juge que connaître une langue est suffisant, on peut laisser les autres de côté », autorisation qui ravirait de nos jours beaucoup de nos étudiantes. Il y avait aussi un laboratoire de sciences naturelles et de géologie, au moyen duquel « les jeunes demoiselles pouvaient apprendre les noms, la nature, les propriétés et le rôle des herbes, des buissons, des arbres, des minéraux, des métaux et des pierres ». On trouve aussi dans ce prospectus l'enseignement de l'astronomie, de la géographie, de l'arithmétique et de l'histoire.

Le coût des études était de 20 livres par an, avec un supplément pour une étude plus complète des diverses branches. Les élèves avaient de 8 à 16 ou 17 ans.

Même une femme aussi avancée que Mrs. Makin n'avait pas la moindre idée que ses élèves pussent à leur tour enseigner ce qu'elles avaient acquis chez elle, ou l'employer au bien de la com-



Cliché Jus Suffragii

M^{me} ITTALIE-van-EMDEN

La dernière députée élue à la Chambre hollandaise (parti radical-libéral)

dans la vallée de Zermatt, qui, sollicités de se prononcer en faveur de l'ouverture de deux cafés pendant la saison d'hiver, ont repoussé à une majorité des trois-quarts des votants la proposition qui leur avait été faite.»

« Or, si nos renseignements sont exacts, il paraîtrait que les femmes de Randa ne seraient point étrangères à cette détermination. Elles ont flairé le danger que constitue pour des gens inoccupés — l'hiver est long à la montagne — la présence du cabaret. Elles n'ont pas voulu que leurs maris, pères, fils ou frères payassent un tribut à l'alcool, alors que le ménage a tant de peine à nouer les deux bouts. Qui oserait les en blâmer ? »

Féminisme international

I. A La Haye : La Conférence sur la Nationalité de la Femme mariée.

Sous un ciel gris, fouetté de bise, rayé de giboulées, mais parfois aussi traversé d'un de ces rayons printanniers, qui éclairent de façon si délicatement nuancée cette atmosphère

munauté. Non, la femme instruite a simplement une vie plus riche et peut offrir davantage à sa famille et à ses amis, « que celle qui passe son temps à se parer, à peindre ou à danser, à tresser des fleurs de pailles de couleurs et à construire des maisons de carton peint et autres frivolités ». Ces occupations représentaient la limite de l'effort féminin, et Mrs. Makin est encore dans son rôle de pionnière quand elle affirme: « A celles qui me demandent en quoi il faut être instruit, je réponds: je ne sais où il faut commencer à accepter les femmes, ni de quoi il faut les exclure quand je considère leurs aptitudes. Toute l'encyclopédie du savoir peut leur être utile d'une manière ou d'une autre; la grammaire, la rhétorique, les mathématiques, la géographie, l'histoire, la musique, la peinture, la poésie, toutes ces choses devraient faire partie de l'instruction d'une femme car toutes peuvent lui être avantageuses ».

Il est regrettable qu'il n'existe pas de document concernant les progrès réalisés à Tottenham High Cross. Mais l'on peut facilement s'imaginer cette devancière intelligente, allant de l'avant en dépit de la critique et de l'opposition, entraînant ses « jeunes personnes de condition » dans ses plaisirs intellectuels, leur découvrant un vaste champ de culture, pour enfin les voir s'en retourner chez elles et y répandre peu à peu la doctrine toute nouvelle de l'éducation libérale de la femme.

A. HALVERSON SEYMOUR.

(Traduit d'après The Christian Science Monitor, par H. C. C.)

nacrée chère aux peintres hollandais, la capitale des Pays-Bas nous accueille. Sans doute aussi ce cadre un peu sévère d'hiver finissant, arbres dépouillés des larges avenues, mouettes tourbillonnant sur les eaux glauques du Vyver, façades des palais prudemment fermées contre les rafales, est-il plus propice au travail: comme l'a relevé le Ministre des Affaires Etrangères, lors de son discours officiel à l'ouverture de la Conférence de Codification de Droit International, ni les sirènes de Schveningue, ni les champs de jacinthes odorantes ou de tulipes multicolores qui, dans un mois, transformeront tout le pays en un vaste parterre, ne peuvent maintenant distraire de leurs discussions ardues les délégués gouvernementaux à la Conférence. Et si ces Messieurs, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, juristes, savants et professeurs, sont de ce fait astreints à un travail sévère et continu, il n'en sera certes pas autrement de nous autres féministes, qui venons ici pour leur présenter notre requête et leur demander leur attention.

Il n'est peut-être pas inutile, en face des nombreuses confusions qui se sont produites, de rappeler ici l'objet de ces réunions de La Haye, et comment deux Conférences internationales, l'une officielle, gouvernementale, et à quelques exceptions près, uniquement masculine, et l'autre privée, officieuse, et exclusivement féminine, se sont déroulées simultanément et à quelques pas l'une de l'autre. La Société des Nations avait en effet convoqué à La Haye pour le 14 mars une première Conférence de Codification de Droit International, qui avait inscrit à son ordre du jour trois grosses questions de droit international, dont l'une était celle de la nationalité. La nationalité de la femme mariée étant un des points au programme du Conseil International des Femmes et de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, ces deux grandes organisations féminines convoquèrent de leur côté à La Haye, et en même temps que la Conférence de la S. d. N., une réunion des membres de celles de leurs Commissions s'occupant spécialement de ce sujet, ainsi que les déléguées de toutes les autres Associations nationales et internationales adoptant le même point de vue qu'elles, soit qu'une femme, mariée ou célibataire, doit avoir le même droit qu'un homme de garder sa nationalité ou d'en changer. Et il est très frappant de constater l'intérêt éveillé à cet égard à travers le monde dans les milieux les plus divers, intérêt qui se manifesta par le nombre inattendu des adhésions et des encouragements reçus: non seulement des organisations féministes, mais des associations professionnelles (institutrices, professeurs, femmes médecins, avocates, employées de commerce, travailleuses sociales, ménagères), mais des groupements économiques et politiques (coopératrices, partis libéraux et socialistes de différents pays, et sur le terrain international, Ligue de Femmes coopératrices, et Bureau de l'Internationale d'Amsterdam), mais encore des Sociétés confessionnelles, israélites, catholiques; non seulement des femmes marquantes, mais des hommes d'Etat, des députés, des magistrats, des professeurs de droit international, des écrivains parmi lesquels nous relevons surtout les noms de Lord Robert Cecil, de M. Lloyd George, de M. Galsworthy, de M^{me} Selma Lagerlöf, de M. Loebe, président du Reichstag, du professeur Uden, ancien membre du Conseil de la S. d. N., de l'archevêque de York, etc., etc., — toutes ces Associations, au nombre de près de 200, toutes ces personnalités (plus d'une centaine triées sur le volet), tinrent à appuyer de leur signature la résolution de l'Alliance et du C. I. F. La Suisse, cependant, se distingua peu dans cet élan général: en plus des deux grandes organisations féminines nationales, l'Alliance et l'Association pour le Suffrage, seuls le Soroptimist-Club de Genève et l'Union féministe de Neuchâtel envoyèrent leur adhésion, et nos juristes furent remarquablement peu nombreux à manifester dans le même sens que leurs collègues d'autres pays. Une propagande insuffisante a-t-elle été la cause de ce silence? ou y aurait-il vraiment chez nous opposition délibérée à un mouvement qui va s'étendant toujours davantage?

Car, que ce mouvement s'étende, il suffit pour s'en rendre compte de comparer les rapports présentés à de précédents Congrès féministes internationaux avec ceux que nous avons entendus à La Haye, ou mieux encore avec la manifestation,

vivante leçon de droit international, qui nous fut offerte lors du grand meeting public dans la vaste salle des Twee Steden. Car, et malgré toutes ses conséquences pratiques frappantes, la question de la nationalité de la femme mariée est souvent aride et ardue pour d'autres que des juristes de profession, et le défilé pendant une journée de déléguées exposant la situation légale à cet égard dans leur pays avait fini par devenir terriblement monotone, surtout pour celles, qui, regrettant en cette occasion leurs connaissances linguistiques, ont dû entendre trois fois ce même exposé en anglais, en français et en allemand! Aussi, et quoique on pût sourire avant le meeting du caractère un peu puéril de cette manifestation, ce fut un plaisir des yeux en même temps que de l'esprit de voir de fraîches et alertes jeunes filles, habillées de couleurs différentes (robes blanches pour les pays qui reconnaissent à la femme le plein droit au choix de sa nationalité comme les Etats-Unis, la France, l'Amérique latine, la Belgique; robes roses pour ceux qui autorisent une femme épousant un étranger à garder sa nationalité, comme les pays scandinaves et la Turquie; tristes robes noires, cependant égayées, suivant le cas, d'un ruban bleu ou blanc, pour ceux qui s'en tiennent à l'ancienne législation selon laquelle la femme prend automatiquement la nationalité de son mari, ou qui atténuent cette législation par quelques petites mesures réformatrices, et ici figurait la Suisse en compagnie nombreuse) — de voir, disons-nous, ces jeunes filles balancer nos charmants petits drapeaux du Congrès de Berlin, et répondre, en saluant de la hampe, à l'appel de Miss Macmillan, présidente de la manifestation. Plusieurs discours ce soir-là renforcèrent encore cette impression: citons notamment la sympathique présidente de la Fédération Internationale des Femmes universitaires, Miss Callis, professeur à l'Université de Londres; Miss Ellen Wilkinson, la députée socialiste anglaise, au type si caractéristique, qui apporta l'heureuse nouvelle des instructions données par son gouvernement à la délégation britannique à la Conférence officielle de soutenir notre principe; Dr. Luders, députée au Reichstag, dont les paroles eurent d'autant plus de valeur qu'elle était d'autre part une déléguée officielle du gouvernement allemand à la Conférence; M^{me} Maria Vérone, l'éloquente avocate française; Mrs. Gauntlett (Japon), qui avait été restée longtemps indifférente à cette question, jusqu'à un moment où des faits précis et pratiques lui ouvrirent les yeux; Mrs. Wood Park (Etats-Unis), dont l'assurance que les Etats-Unis ne reviendraient jamais en arrière sur leur ligne de conduite adoptée fut formulée avec une modération et un calme consécutifs; et enfin, M^{me} Bakker-Nort (Hollande), députée, qui a activement travaillé dans son propre pays pour l'élaboration d'une loi sur la nationalité.

Mais ces réunions n'étaient pas un but en elles-mêmes: elles n'étaient qu'un moyen, celui d'atteindre la Conférence et de manifester auprès d'elle notre revendication. La Conférence, il est vrai, avait à son ordre du jour, non pas exclusivement la question de la nationalité de la femme mariée, mais bien toute l'immense question de la nationalité en général, considérée sous l'angle du droit international; et le problème qui nous préoccupe ne lui était présenté que sous la forme très-restreinte d'éviter à la femme la situation désignée en langage moderne par le terme harmonieux « d'apatridie ». Mais elle pouvait aussi nous entendre à titre d'information; elle pouvait prendre connaissance de notre requête, l'examiner, l'amender au besoin; ou, si elle ne voulait pas s'engager trop, voter une résolution recommandant aux différents Etats de réformer leur législation dans le sens du libre choix pour la femme de sa nationalité. C'est pourquoi il importait d'une part de prendre contact avec elle, et d'autre part de créer un mouvement d'opinion publique en notre faveur qui lui manifestât clairement l'importance de ce que nous demandions. De là ces réunions publiques, dont l'influence fut très grande sur certains délégués, stupéfaits de leur bonne marche, stupéfaits de l'entente ainsi manifestée par tant de femmes de tous les pays sur un programme commun; de là le travail accompli auprès de la presse, qui montra très vite un vif intérêt pour notre démonstration féminine, et qui

certainement a grandement contribué à nous rendre service

Le contact avec la Conférence fut plus difficile à obtenir. Non pas que certaines représentantes de nos Associations féministes ne fussent en relations constantes avec leurs délégations officielles, qui suivaient avec sympathie nos travaux (inutile de dire que nous parlons surtout ici des pays progressistes, où la voix des femmes est entendue comme celle de citoyennes qui comptent dans l'Etat!) Non pas non plus que nous n'ayons trouvé le meilleur accueil et l'appui le plus effectif auprès des membres féminins des délégations gouvernementales, dont plusieurs étaient en même temps des féministes convaincues, membres zélés de nos Associations, et dont l'effort a tendu à nous aider de leur conseils et de leur influence; mais, d'autre part, notre mauvaise chance avait voulu que la présidence de cette Conférence fût remise à un juriste de premier ordre certes, mais qui est en même temps un adversaire acharné de tout féminisme, représentant d'un parti politique hollandais si réactionnaire qu'il a inscrit à son programme l'abrogation du vote des femmes, S. E. le Dr. Heemskerk. Très courtoisement, certes, M. Heemskerk accueillit notre présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby et Miss Macmillan, quand elles lui rendirent visite; très courtoisement aussi, il nous fit donner des cartes pour l'intéressante séance officielle d'ouverture de la Conférence, dans cette admirable Salle des Chevaliers de Binnenhof, — dont le cadre du XIII^{me} siècle confère aux cérémonies de ce genre un caractère plus pittoresque, disons le en passant, que notre salle genevoise de la Réformation! — mais il se refusait à accorder l'entrevue que nous demandions, et que nous ne pûmes obtenir que grâce à l'appui des délégations des pays progressistes.

C'est au Palais de la Paix, dans une jolie salle claire et boisée, au plafond caissonné et doré, que par une fraîche matinée de mars traversée de rayons de soleil, le Bureau de la Conférence, assisté de Sir Eric Drummond, Secrétaire général de la S. d. N., et en présence d'un certain nombre de membres féminins de la Commission de la Nationalité, nous a reçues. Nous étions une trentaine de femmes représentant de nombreux pays d'Europe, et même quatre continents, les deux Amériques, l'Asie et l'Australie ayant des ressortissantes au milieu de nous. La signataire de ces lignes était la seule femme suisse: d'ailleurs aucun membre de la délégation gouvernementale de notre pays n'assistait, que nous le sachions, à cette entrevue. Miss Macmillan présenta la délégation, remercia M. Heemskerk, se déclara d'accord avec la plaisanterie de celui-ci que, puisque notre délégation comptait tant de femmes, il serait prudent de limiter la durée des discours! et fit elle-même un exposé général de ce que nous demandions, répondant par avance aux objections avancées, et insistant sur ce que le fait d'éviter l'apatridie ne remplaçait pas la liberté du choix de sa nationalité que nous demandions pour la femme qui épouse un étranger. M^{me} Maria Vérone parla ensuite en véritable juriste, avec une netteté de logique irréfutable et une précision documentaire objective de premier ordre, qui firent de son petit discours le vrai morceau de résistance de cette entrevue, et le plus capable, certes, d'influencer des hommes de loi. Puis, après que M^{lle} Hansen, avocate à Copenhague, et M^{me} Cizelet, avocate à Bruxelles, eussent ajouté quelques explications sur la législation de leurs pays respectifs, Mrs. Corbett Ashby s'exprima alors en « laïque », comme elle le dit elle-même modestement, c'est-à-dire simplement en mère de famille et en femme, avec des paroles d'une inspiration très élevée et très sérieuse sur la valeur

de la liberté pour développer chez la femme le sens de responsabilité dans sa famille, et montrant en même temps l'importance que le nombre toujours croissant des mariages mixtes donne à ce problème de la nationalité, dont les conséquences pour la vie économique de tant de femmes peuvent être si graves. Enfin M^{lle} van Eeghen — la seule représentante du Comité du Conseil International des Femmes à toute cette Conférence mixte, à laquelle la moitié du *Board* de l'Alliance avait tenu à assister — prit de ce fait la parole pour clôturer la série des oratrices, et formuler la demande que la Conférence autorisât une « observatrice » à suivre ses débats sur la nationalité. M. Heemskerk évita prudemment de répondre, sur ce point brûlant! mais promit que le procès-verbal de la présente réunion, comme le petit mémoire préparé au cours des séances privées de notre Commission de la Nationalité, serait remis à tous les membres de la Commission de la Nationalité de la Conférence. Et ce fut tout.

— ... Et vous n'avez pas obtenu d'autres résultats? nous diront sans doute certains lecteurs. Était-ce donc la peine de faire toute ces démarches, tous ces frais, de dépenser tant de peines, de forces, de fatigues...

— Pardon. Nous savions fort bien, nous toutes qui sommes allées à La Haye en ayant étudié l'ordre du jour de la Conférence, qu'il serait difficile d'obtenir ce que nous voulions et qu'il nous faudrait demander beaucoup pour recevoir peu. Or, la Commission de la Nationalité n'ayant pas encore abordé, au moment où nous écrivons ces lignes, les points à l'ordre du jour concernant les femmes, il n'a pas encore été possible à certaines délégations progressistes et bien disposées de tenter de faire adopter par la Conférence, ainsi qu'il en était question, une disposition qui, sans marquer de recul pour la législation des pays avancés, constituerait d'autre part un progrès sensible pour la législation des pays retardés, comme celle, par exemple, qui octroyerait à la femme mariée à un étranger le droit de garder sa nationalité lorsqu'elle réside dans son propre pays. Nous ne savons pas encore non plus, à l'heure qu'il est, si l'autorisation pour une observatrice de suivre les séances a été accordée, ni quelle est cette observatrice, l'Alliance pour le Suffrage ayant nettement formulé la décision que cette dernière devait en tout cas être une technicienne des questions juridiques, donc une avocate. Certes, la présence de cette observatrice ne changerait pas davantage les destinées de la Conférence que toute recommandation votée par celle-ci dans notre sens ne transformerait d'un coup de baguette les législations retardataires de certains Etats! mais nous touchons alors ici à une situation bien connue, et qui se retrouve dans toutes les Conférences et réunions internationales de cet ordre: ce n'est pas tant une solution pratique et tangible que nous pouvons en attendre, que la répercussion qui peut en résulter pour le progrès de nos idées dans certains pays, par la valeur de l'exemple donné, par l'échange des idées entre représentants gouvernementaux de différentes tendances, ou enfin par la reconnaissance d'un principe féministe général. Beaucoup de graine a été semée à La Haye; l'autre quinzaine, et il en est certainement tombé dans un terrain favorable. L'éclosion, nous la verrons, si ce n'est à la Conférence même, en tout cas dans les uns ou les autres des pays représentés. Et cela est certes loin d'être un résultat négligeable. Ceci sans parler du grand mouvement d'opinion publique suscité dans tant de pays, de l'intérêt surprenant éveillé dans tant de milieux. Ne valait-il pas pour cela seulement la peine d'organiser cette manifestation?

D'ailleurs, en nous plaçant au point de vue féministe en général, tant d'autres faits intéressants et frappants qui gravitaient autour de ces réunions ont sollicité notre attention pendant ce bref nouveau passage en Hollande, qu'indépendamment de la question de la nationalité, il était précieux de pouvoir nous y rendre. Mais ceci sera pour un autre article.

E. Gd.

¹ Voici la liste de femmes membres de délégations à la Conférence, liste qui s'est bien allongée depuis que nous l'avions publiée dans notre dernier numéro: *Allemagne*: Dr. Luders, députée, déléguée officielle; *Belgique*: M^{lle} Marcelle Ranson, avocate, déléguée adjointe; *Cuba*: M^{me} Blanche de Baralt, déléguée adjointe; *Etats-Unis*: Miss Ruth Shipley, déléguée officielle; Miss E. Wold, conseillère technique; *Grande-Bretagne*: Miss Ivy Williams, déléguée suppléante; *Irlande*: Miss K. Phelan, avocate, déléguée suppléante; *Lettonie*: M^{me} Saunders, secrétaire aux Affaires étrangères, déléguée suppléante; *Norvège*: M^{lle} Christenphenson, secrétaire de délégation; *Pays-Bas*: M^{me} Schönfeld-Polano, directeur au Ministère de la Justice, déléguée suppléante; *Tchécoslovaquie*: M^{me} Horaxowa-Kralowa, conseillère technique.